Réunion du 13 mai 2024

Président : M. BOUQUET Jérôme
Présents : : Mme DELORT Catherine. DUTHIN Patricia. Mrs BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe. M. REPENTIN Eric.
Absent : M. KOUROGHLI Jamel
Invitée : Mme Pierrette BARROT

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.
Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

D2 – (amende 130 €) sommes doublées les 3 dernières journées :
Poule A **– ETOILE MARITIME FC 2** match n° 26269451 du 08/05/2024 (1er forfait)

D3 – (amende 40 €) :
Poule B **– NORD 17 FC 2** match n° 26269995 du 01/05/2024 (2ème forfait)

D3 – (amende 80 €) sommes doublées les 3 dernières journées :
Poule C **– ST GEORGES DE DIDONNE FC 1** match n° 26270235 du 05/05/2024 (1er forfait)

D4 – (amende 40 €) :
Poule D **– ILE OLERON FOOTBALL 3** match n° 26872555 du 01/05/2024 (1er forfait)

D4 – (amende 80 €) sommes doublées les 3 dernières journées :
Poule A **– CANTON DE COURCON FC 2 match** n° 27106580 du 04/05/2024 (2ème forfait)
Poule B **– UNION COM.ANTENNE 1 match** n° 27107109 du 12/05/2024 (1er forfait)
Poule B **– ST CHRISTOPHE 2** match n° 27107306 du 08/05/2024 (1er forfait)
Poule B **– AULNAY US 2** match n° 27205305 du 05/05/2024 (2ème forfait)
Poule C **– BRAMERIT ES 2** match n° 26865742 du 05/05/2024 (1er forfait)
Poule D **– ILE OLERON FOOTBALL 3** match n° 26872599 du 05/05/2024 (2ème forfait)

VÉTÉRANS – (amende 60 €) sommes doublées les 3 dernières journées :
Poule A **– LA ROCHELLE ES 4 match** n° 26898120 du 03/05/2024 (1er forfait)

U19 INTER-DISTRICT – (amende 20 €) :
GJ DU PAYS MARENNAIS 1 match n° 26641721 du 04/05/2024 (1er forfait)

U14-U15 – (amende 20 €) :
Poule B **- DOMPIERRE STE SOULLE 1** match n° 27856584 du 03/02/2024 (1er forfait)

U14-U15 – (amende 40 €) sommes doublées les 3 dernières journées :
Poule F **– ENT.SAUJON/PFC 2** match n° 27857432 du 04/05/2024 (2ème forfait)

U12-U13 – (amende 40 €) sommes doublées les 3 dernières journées :
Poule J **– GJ SEUDRE ARNOULT 2** match n° 27846943 du 13/04/2024 (1er forfait)

U18 F A11 – (amende 40 €) sommes doublées les 3 dernières journées :
SAINTES FOOTBALL ES 1 match n° 27617160 du 04/05/2024 (2ème forfait)

FORFAITS GÉNÉRAUX

U18 F A11 – (amende 52 €) sommes doublées les 3 dernières journées :
LA ROCHELLE ES 1.

U14-U17 F A8 – (amende 52 €) sommes doublées les 3 dernières journées :
ST MICHEL CS 34.

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

PITCH U13 – (amende 20 €) :
CAP AUNIS ASPTT F.C 1 - CAP AUNIS ASPTT F.C 2 – SAINTES ES 2 – LA ROCHELLE ES 2 – CAP AUNIS /AS DE LA BAIE FILLE – GJ PAYS ROYANNAIS FILLE – ES ROCHELLE FILLE.

U12-U13 – (amende 20 €) :
LA ROCHELLE ES 1.

ABSENCE EQUIPE FÉMININE AU FESTIVAL PITCH

FESTIVAL PITCH – (amende 100 €) :
ETOILE SPORTIVE DU BRAMERIT.

PROCÉDURE NON RESPECTÉE POUR FORFAIT

Match n° 26269451 du 08/05/2024 en D2 POULE A ETOILE MARITIME FC 2 – LA ROCHELLE PORTUGAIS 1 :
Amende de 40 € au club **d'ETOILE MARITIME.**

Match n° 26270235 du 05/05/2024 en D3 POULE C BOURCEFRANC CHAPUS 1 – ST GEORGES DE DIDONNE 1 :
Amende de 40 € au club de **ST GEORGES DE DIDONNE 1.**

MATCH ARRETÉ

Match n° 26269776 du 01/05/2024 en D3 POULE A CANTON AUNIS FC 2 – FC BORDS 1 :
Match arrêté à la 58ème minute.
Le club de **FC BORDS 1** ne pouvait continuer la rencontre par manque de joueurs.
La Commission des Championnats Coupes et Challenges donne match perdu au club de **FC BORDS 1,** 0 point 0 buts à 0 (score favorable) au bénéfice du club de **CANTON AUNIS FC 2.**
Les frais de dossier de 40 € seront débités au club de **BORDS.**

NON UTILISATION DE LA FMI

Match n° 27846426 du 13/04/2024 en U12-U13 POULE A LA ROCHELLE ES 1 – SAINTES FOOTBALL ES
Feuille de match non informatisée.
Amende de 40 € au club de **LA ROCHELLE.**

JOUEURS SUSPENDUS

Match n° 26304908 du 06/04/2024 en D1 LA ROCHELLE ES 2 – AULNAY US 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 du 29/04/2024 qui a pris la décision suivante :

- Après étude du dossier et courrier de l'arbitre central, la commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **LA ROCHELLE ES** avec -1 point et - 3 points et 3 points et 0/3 buts au bénéfice du club **d'AULNAY US.**

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

RÉSERVES / RÉCLAMATIONS

Match n° 27107330 du 07/04/2024 en D4 Poule B ST CHRISTOPHE 2 – CANTON D'AUNIS 3 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 du 29/04/2024 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de CANTON AUNIS FC 3 avec -1 point de pénalité, -3 points et 0/3 buts au bénéfice de **ST CHRISTOPHE**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269627 du 31/03/2024 en D2 Poule B BRAMERIT ES 1 – COZES AS 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 du 29/04/2024 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquit sur le terrain, de ce match reporté.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269562 du 17/04/2024 en D2 Poule B AUNIS AVENIR FC 2 – CANTON D'AUNIS FC 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 du 29/04/2024 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis (1-3) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269634 du 21/04/2024 en D2 Poule B AUNIS AVENIR FC 2 – ST CHRISTOPHE 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 du 29/04/2024 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis (1-0) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269576 du 20/04/2024 en D2 Poule B LALEU PALLICE AAAM 2 – ES THENACAISE 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 du 29/04/2024 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis (2-1) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 26269505 du 21/04/2024 en D2 Poule A ETOILE MARITIME FC 2 – DOMPIERRE STE SOULLE 2 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 du 29/04/2024 qui a pris la décision suivante :

- La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis (1-1) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier

Match n° 26269464 du 28/04/2024 en D2 Poule A SAINTES FOOTBALL ES 2 – FC NORD 17 1 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 12 du 29/04/2024 qui a pris la décision suivante :

- . La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis (2-0) sur le terrain.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier

DIVERS

Match n° 26269646 du 01/05/2024 en D2 Poule B ST CHRISTOPHE AS 1 – ST ROGATIEN FC 1 :

Dossier traité par la Commission d'arbitrage dans le PV n°12 du 06/05/2024 qui a pris la décision suivante :

Sur la forme : Considérant que la réserve a été confirmée par le club plaignant dans les 48 heures (jours Ouvrables) comme le stipule l'article 186. Paragraphe 1 des règlements généraux. Courriel du club plaignant envoyé le jeudi 2 mai 2024 à 18h50.

- La C.D.A. déclare la réserve irrecevable.

Sur le fond : Considérant que la réserve a été formulée par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée (article 146 des R.G.).
Considérant que les propos prononcés par le joueur ont été tenus lorsque le jeu était arrêté (ballon en sortie de but).
L'arbitre a fait une saine application de lois du jeu en reprenant le jeu par un coup de pied de but.
La commission rappelle à l'arbitre qu'il a l'obligation de transcrire la réserve technique sur la feuille de match comme stipulé dans l'article 146 des RG.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour suite à donner.

- La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

COURRIERS

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 19/03/2024
du Club d'ANGOULINS et du club de MERUSAC pour l'organisation de la finale de la COUPE DES VÉTÉRANS.
La commission décide d'attribuer la finale au club de MEURSAC, lieu plus centré par rapport aux 2 équipes.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance des mails du 09/05/2024
de Monsieur Eduwin VILLADA PINEDA (Arbitre centre) et de Monsieur Dimitri SUIRE (Assistant 1).
Match n° 26269451 du 08/05/2024 en D2 Poule A ÉTOILE MARITIME FC 2 – LA ROCHELLE PORTUGAIS 1.
Les frais kilométriques de Monsieur Eduwin VILLADA PINELA (arbitre centre), de Monsieur SUIRE Dimitri (assistant 1) de Monsieur BENCHERIF Ameziane (Assistant 2) et de Monsieur Jean François DECHAUX (délégué) seront payés par le club d'ETOILE MARITIME.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail du 06/05/2024
de Monsieur Jaouad SAOUD (Arbitre centre), du mail du 05/05/2024 de Monsieur Cédric PELLETIER (Secrétaire du club de BOURCEFRANC LE CHAPUS).
Match n° 26270235 du 05/05/2024 en D3 Poule C BOURCEFRANC LE CHAPUS 1 – ST GEORGES DE DIDONNE FC 1.
Les frais kilométriques de Monsieur Jaouad SAOUD (Arbitre centre), seront payés par le club de ST GEORGES DE DIDONNE.

CHAMPIONNAT

La commission a validé :

- Une proposition de calendrier pour la saison 2024-2025.
- Une proposition pour les accessions de juin 2025.

Ces propositions seront présentées au Comité du 28/05/2024.

La prochaine réunion aura lieu le 27 mai 2024 à 17h40

Le Président,
Jérome BOUQUET

La secrétaire de séance,
Catherine DELORT